

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Jeudi 12 juin 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **23 juin 2025**

Objet de la délibération :

43. Remboursement de frais engagés par M. LEROY – Tribunal Administratif de Nancy

Le jeudi 19 juin 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard, Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude

Procurations :

Mme CORVISY Aurore donne procuration à M. PIERRE Bernard

M. LEROY Michel donne procuration à M. DUMONT Eric

Mme AARNINK GEMINEL Dominique donne procuration à M. LEONARD Pierre

Absents : M. KIPS Laurent, Mme BIGOT Carole, Mme PALMIERI Virginie

Excusés : Mme CORVISY Aurore, M. LEROY Michel, Mme AARNINK GEMINEL Dominique, M. BORD Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LEBRET Bernadette

Suite à l'effraction du Club-House la nuit du 29 au 30 janvier dernier, une plainte avait été déposée en gendarmerie. Le 8 avril, l'auteur des faits était présenté au Tribunal Administratif de Nancy, M. LEROY y a représenté la commune et a supporté 53€ de frais à sa charge (repas et stationnement).

L'accord du Conseil Municipal est requis afin de lui rembourser ces frais.

En application de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

VALIDE La prise en charge des frais engagés par Monsieur LEROY dans le cadre de sa présence au Tribunal Administratif de Nancy.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 23 juin 2025 et publication ou notification

le 23 juin 2025

MONTMEDY, le 23 juin 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 23 juin 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD